

L'AUTORITARISME DISCRET DU TECHNOCAPITALISME

NICOLAS MARION



ÉTUDE



Que penser de la concomitance, voire de l'intrication de l'extension massive du numérique dans nos sociétés et un certain devenir autoritaire du capitalisme contemporain ? Telle est la problématique au centre de cette étude : à partir d'une généalogie croisée de ces deux réalités, il s'agit ici d'évaluer d'une part si c'est le système technique du numérique lui-même qui doit être pensé comme "autoritaire", conduisant alors à des formes de luttes technocritiques préconisant l'arrêt ou la sortie de cette "silicolonisation du monde", ou bien s'il s'agit d'une lame de fond commune aux tendances les plus autoritaires du néolibéralisme et aux modèles économiques des structures qui dominent le numérique, conduisant dès lors à penser les luttes technocritiques comme un horizon central de l'opposition au capitalisme. En particulier, il s'agit de proposer une clé de lecture qui permette d'éclaircir le paradoxe central auquel notre présent nous confronte : celui d'un système qui, là où il permet et garantit une expansion importante de libertés nouvelles, asservit d'autant mieux ces dernières au soutien des dominations qui occupent nos sociétés.

INTRODUCTION

Le territoire des analyses critiques portant sur les technologies numériques et sur leurs impacts socio-politiques est caractérisé par une prolifération d'essais de plus en plus contrastée. Si le prophétisme qui consiste à penser le digital comme l'espace d'une émancipation globale et offerte semble aujourd'hui condamné à demeurer une pure utopie, les postures plus critiques sont rarement alignées et s'enfoncent chaque jour davantage dans des débats difficilement solvables. Ce qui se dégage cependant de cet état de fait est que, d'évidence, la croyance intellectuelle en une dissociation de la technologie numérique avec le champ politique (soit l'idée d'une *neutralité politique* de la technologie) apparaît désormais comme une idée au mieux gentille et au pire dangereusement naïve. Comme l'a souligné à juste titre l'essayiste Diana Filipova :

Peu à peu, les mythes sont remis en question, l'un après l'autre. La neutralité supposée de la technologie ne parle plus qu'aux technophètes : plus personne n'ignore que les technologies sont politiques, surtout lorsque leurs concepteurs prétendent qu'elles ne le sont pas¹.

La problématique à laquelle se propose de répondre cette étude prend précisément acte de ce fait et voudrait s'inscrire au niveau le plus radical de cette perspective : il s'agira ici, en effet, d'éclairer l'intrication fondamentale et réciproque entre l'extension du domaine du numérique et de ses technologies et ce que nous identifierons comme un *devenir autoritaire* du capitalisme néolibéral contemporain. À tout le moins, il s'agira d'éprouver cette hypothèse et de tenter de comprendre ce qui, de cet agencement entre numérique et capitalisme, nous revient sous la forme d'une montée en urgence des luttes populaires qui le prennent pour objet.

En ce sens, nous serions ici inscrits dans une perspective déjà soutenue par d'important-e-s analystes de ces problématiques. Pensons d'abord à Evgeny Morozov, défendant une approche de l'expansion numérique contemporaine comme tributaire de la destruction de l'État social caractéristique du capitalisme néolibéral, et pointant là la faiblesse fondamentale de la critique actuelle :

[...] il faut d'abord comprendre les insuffisances de la critique actuelle. Elle est inoffensive pour une raison précise, et n'a qu'un moyen de se rendre plus radicale et plus conséquente : elle doit étudier sérieusement l'économie politique de la Silicon Valley, mais aussi la place grandissante que celle-ci occupe au sein de l'architecture fluide, constamment en évolution, du capitalisme mondial. La Silicon Valley nous fait souvent de fausses promesses, mais le problème n'est pas là. Le problème, c'est surtout que ces promesses ont pour toile de fond la disparition de l'État social, remplacé par

1 Filipova Diana, *Technopouvoir. Dépolitiser pour mieux régner*, Paris, Éd. Les liens qui libèrent, 2019, p. 13.

des modèles plus légers, plus rapides, plus cybernétiques; le problème a trait au rôle que le libre flux des données est appelé à jouer dans un commerce mondial totalement dérégulé².

Pensons ensuite à Shoshana Zuboff qui s'est évertuée à démontrer la transformation du capitalisme contemporain en un *capitalisme de surveillance*, notamment défini comme un « nouvel ordre économique qui considère l'expérience humaine comme une matière première gratuite pour des pratiques commerciales cachées d'extraction, de prédiction et de vente », ou encore comme une « mutation voyou du capitalisme, marquée par des concentrations de la richesse, du savoir et du pouvoir sans précédent dans l'histoire humaine »³; nouvelle forme du capitalisme elle-même massivement consécutive du déploiement des technologies numériques à l'échelle mondiale. Pensons enfin aux récentes thèses de Cédric Durand, postulant l'émergence d'un « technoféodalisme », nouvel idéal-type de la gouvernementalité numérique du capitalisme, qui agit comme un redéploiement global de la logique féodale à l'intérieur du capitalisme néolibéral, c'est-à-dire d'une prévalence très forte de la *prédation* sur la production au sein de l'économie politique du numérique :

La mutation qui accompagne l'essor des technologies de l'information touche aux fondements du mode de production, elle en déstabilise les principes élémentaires. [...] L'essor du numérique bouleverse les rapports concurrentiels au profit de relations de dépendance, ce qui dérègle la mécanique d'ensemble et tend à faire prévaloir la prédation sur la production, accouchant de ce que j'ai appelé le techno-féodalisme⁴.

15

Ces trois exemples non exhaustifs indiquent que l'actualité de notre devenir politique s'inscrit dans les rets d'une mutation globale. Même si elles existent, peu de ressources sont disponibles pour penser toute l'extension conceptuelle et tout l'impact pratique de cette mutation. En particulier demeure le problème de notre capacité à utiliser ces *topos* critiques pour penser les luttes concrètes, menées au quotidien par les citoyens, les associations, les opérateurs sociaux, voire les pouvoirs publics dès lors qu'il s'agit de ne pas abandonner le numérique à ceux qui se proposent de le dominer et de l'orienter dans le sens de leur intérêt.

Notre proposition consistera donc à élaborer une généalogie conceptuelle croisée de l'autoritarisme néolibéral caractéristique du capitalisme dans sa forme actuelle et de la dialectique propre au champ technique qu'incarne le numérique, ne cessant de faire dialoguer les formes les plus autoritaires

2 Morozov Evgeny, *Le mirage numérique. Pour une politique du Big Data*, Paris, Les prairies ordinaires, 2015, p. 7.

3 Zuboff Shoshana, *The age of surveillance capitalism. The fight for a human future at the new frontier of power*, New York, Public Affairs – Hachette book group, 2019, p. 8.

4 Durand Cédric, *Techno-féodalisme. Critique de l'économie numérique*, Paris, Zones – La découverte, 2020, p. 227.

et les formes les plus démocratiques des agencements technologiques eux-mêmes. Nous verrons alors pourquoi la démocratisation du numérique va de pair avec un durcissement de plus en plus radical des logiques autoritaires des gouvernements libéraux, et, plus largement, des sociétés de contrôle⁵. Notre espoir est de parvenir, ce faisant, à démontrer pourquoi ce paradigme singulier ne peut être *naturalisé* comme inévitable, incontournable ou nécessaire. Mieux, nous espérons montrer qu'il doit – dès à présent – orienter la façon dont nous pensons la lutte contre le capitalisme et sa prédation, en particulier depuis le point de vue des collectivités civiles et associatives.

1 - ARCHITECTURE ÉCONOMICO-TECHNIQUE DU GOUVERNEMENT NUMÉRIQUE

1.1 – LE CONCEPT DE TECHNIQUE AUTORITAIRE

Nous voudrions, dans un premier temps, mettre à l'épreuve notre hypothèse d'une tendance autoritaire du numérique dans sa dimension proprement technique. En effet, s'il n'est pas discutable que toute technique est potentiellement utilisable et appropriable dans une pratique politique donnée (autoritaire ou non), le numérique pose une question qui lui est – de ce point de vue – tout à fait singulière : n'est-ce pas son architecture technique elle-même qui induit, dans les espaces et structures où elle est déployée, une tendance autoritaire ? Ainsi que l'écrit Diana Filipova,

Dans tous les États aujourd'hui, quel que soit leur régime politique, tout le monde utilise peu ou prou les mêmes technologies, dont seuls changent le nom, l'interface et la localisation des serveurs qui abritent les données. Derrière les fausses oppositions, la Chine et les États-Unis disposent d'un arsenal numérique très similaire, qui contribue aux logiques géopolitiques existantes. Toute technologie semble ainsi être devenue « autoritaire », mise au service d'un contrôle accru⁶.

Transparaît ici une dualité centrale pour comprendre la dimension politique des technologies numériques, désormais autant sises au centre des politiques d'États que de toutes les autres strates de gouvernementalité qui organisent la société capitaliste (entreprises, services publics, sphère privée, etc.) : celle du rapport entre une technologie qui, elle-même, est/serait devenue « autoritaire » (parce qu'au service d'une extension sans précédent des logiques de contrôle) et un champ (géo)politique et économique internationalisé, dont les logiques d'organisation tendent elles-aussi à se durcir radicalement sous l'impulsion du néolibéralisme (régime dont l'extension numérique est

5 Pour une étude détaillée de ce concept et de ses enjeux contemporains, nous renvoyons à l'une de nos précédentes études : Marion Nicolas, « Du corps au contrôle : enjeux de corporativité dans le capitalisme contemporain », publication ARC, 2018 [En ligne]. URL : <https://arc-culture.be/blog/publications/du-corps-au-controle-enjeux-de-la-corporeite-dans-le-capitalisme-contemporain/>

6 Filipova Diana., *op. cit.*, pp. 12-13. La référence à Mumford est explicitée par une note dans le texte lui-même.

elle-même concomitante). Il est cependant nécessaire d'éclaircir dans un premier temps cette épithète « autoritaire », venant ici qualifier *la technologie* elle-même, et non seulement le pouvoir au service duquel cette dernière est mise. Nous reviendrons ensuite, dans un second temps, sur le concept de capitalisme autoritaire, afin d'envisager ce qui de l'une fait corps avec l'autre.

Dans l'extrait précité, Diana Filipova fait, en fait, référence à un article publié en 1964 par l'historien des technologies Lewis Mumford. Y est proposée une distinction typologique entre deux techniques qui, depuis le néolithique, coexisteraient dans les sociétés humaines : les techniques *démocratiques* et les techniques *autoritaires*. Ces deux types sont successivement définis par l'auteur de la façon suivante :

Ce que j'appellerais la technique démocratique, c'est la méthode de production à petite échelle, reposant principalement sur les compétences humaines et l'énergie animale mais restant toujours, même en employant des machines, sous la direction active de l'artisan ou de l'agriculteur [...]. Cette technologie avait des horizons de réalisation limités, mais, en raison de sa large diffusion et de ses besoins modestes, avait de grands pouvoirs d'adaptation et de récupération. Cette technique démocratique a sous-tendu et fermement soutenu chaque culture historique jusqu'à nos jours, et a racheté la tendance constante des techniques autoritaires à mal appliquer leur pouvoir.

[...] [L]a technique autoritaire est une réalisation beaucoup plus récente : elle débute vers le quatrième millénaire avant notre ère à travers une nouvelle configuration de l'invention technique, de l'observation scientifique et du contrôle politique centralisé qui a donné naissance au mode de vie singulier que nous pouvons maintenant identifier, sans éloge funèbre, comme étant la civilisation. Sous l'institution nouvelle de la royauté, des activités éparpillées, diversifiées et adaptées à la mesure humaine se sont réunies, à échelle monumentale, en un tout nouveau type, théologico-technologique, d'organisation de masse⁷.

Suivant cette distinction, la différence passerait donc par des critères d'échelle (petite échelle versus échelle monumentale) et de destination des techniques (horizon de réalisation limité versus horizon civilisationnel d'organisation de masse) : de façon générale, il s'agit d'une différence relative à la variation de la prégnance du facteur humain au sein du dispositif technique. Le premier type, démocratique, correspondrait donc aux techniques souples et appropriables par les êtres humains, renforçant leur autonomie et leur capacité d'auto-organisation (on pense aux techniques « simples » que recouvre, par exemple, aujourd'hui, la catégorie d'*artisanat*). Le second, autoritaire, serait en revanche celui de techniques d'échelle monumentale (civilisationnelle), soutenues par l'extension indéfinie des sciences qui les éclairent, au service d'un système politique tendanciellement centralisateur et, par suite,

7 Mumford Lewis, « Authoritarian and democratic technics », *Technology and culture*, Vol. 5, n°1, hiver 1964, pp. 2-3. (Notre traduction).

au service d'une concentration autoritaire du pouvoir les exploitant (il faut donc penser, ici, à des technologies qui supposent, par elles-mêmes, qu'une autorité en organise les éléments qui les composent). L'une comme l'autre tendent à s'inscrire dans une rationalité politique particulière, et c'est en raison de cette inscription qu'elles se font – par elle-même – politiques, s'apparentant en ce sens à ce que Foucault appelait « technologie politique des individus »⁸. Cette expression indique que les formes de technologie permettent « d'intégrer l'individu à l'entité sociale »⁹, quelle que soit la nature de cette entité (État, collectivité, marché, etc.). La technique autoritaire pourrait donc être comprise, dans un premier temps, comme tout ensemble technologique qui a pour effet – direct ou indirect – de produire ou de contribuer à l'insertion des individus au sein de la rationalité politique qui domine et organise le champ social au sein duquel il se déploie, en particulier quand ce dernier répond d'une échelle monumentale, mondiale ou civilisationnelle. La spécificité autoritaire de cette technique se déduit du fait que, compte tenu de leur échelle d'implémentation et de la centralisation tendancielle du pouvoir dont elles résultent, ces technologies empêchent ou parasitent l'autonomie et la capacité d'auto-organisation des collectivités humaines qu'elles contribuent à insérer.

Partant, l'essentiel de la thèse de l'article de Mumford consistera à démontrer combien son époque (l'écrit date de 1964), notamment sous l'impulsion des développements informatiques et cybernétiques, se fait le théâtre d'une intensification (sans précédent historique) du pôle autoritaire de la technique :

Par la mécanisation, l'automatisation et la direction cybernétique, cette technique autoritaire a dernièrement surmonté avec succès sa faiblesse la plus grave : sa dépendance originelle à des servo-mécanismes résistants, parfois activement désobéissants, encore suffisamment humains pour héberger des objectifs qui ne coïncident pas toujours avec ceux du système¹⁰.

Cette montée en puissance des techniques autoritaires sous l'impulsion de leur direction cybernétique, dont l'article de Mumford nous montre qu'elle était déjà décelée dans les années 1960 – années où l'extension du numérique n'en était qu'à ses balbutiements –, nous permet de mieux évaluer les caractéristiques techno-politiques de notre présent. Dans son article « Internet renforce-t-il l'autoritarisme ? »¹¹, publié en 2017 dans la très référentielle revue de géopolitique internationale *Ramses*, Julien Nocetti donne une syn-

8 Foucault Michel, « La technologie politique des individus », dans *Dits et écrits*, Tome IV : 1980-1988, Paris, Gallimard, 1994, pp. 813-828.

9 *Ibid.*, p. 820.

10 Mumford Lewis, *art. cit.*, p. 5.

11 Nocetti Julien, « Internet renforce-t-il l'autoritarisme ? », dans De Montbrial Thibault, David Dominique (dir.), *Ramses 2018 : La guerre de l'information aura-t-elle lieu ?*, Institut français des relations internationales (coll. « Ramses »), 2017, pp. 162-165.

thèse très éloquente des formes concrètes de cette tendance autoritaire du numérique comprise au sens de la distinction de Mumford :

La révolution numérique présente des traits inédits : elle touche tous les secteurs d'activité et efface les frontières entre industrie et services. Elle est universelle, se déroule en temps réel et fait de la vitesse un facteur clé. Les nouvelles frontières ne sont plus dans la technologie mais dans l'homme. Les conséquences sont immenses. Économiques avec le bouleversement des modèles de développement qui basculent vers les consommateurs et les distributeurs au détriment des producteurs. Sociales avec la possible disparition de la moitié des emplois existants d'ici à 2030 et l'effritement du salariat. Juridiques avec les questions soulevées par la propriété, la protection et les modalités d'exploitation personnelles. Politiques avec l'impuissance des États à réguler et lever l'impôt sur les plateformes numériques. Stratégiques avec la domination sur l'économie numérique des États-Unis et de la Chine, indissociables de la perte de leur souveraineté par les autres nations, comme l'a montré la surveillance électronique mondiale mise en place par la National Security Agency (NSA). Éthiques enfin, avec la multiplication des projets visant à modifier ou « augmenter » l'homme en intervenant sur son patrimoine génétique et en lui greffant des membres connectés¹².

Suivant la distinction typologique de Mumford, nous sommes donc en mesure de formuler une piste analytique absolument centrale pour avancer dans notre interrogation : le numérique ne doit-il pas être envisagé comme cette technologie qui, s'étant débarrassée des essentielles faiblesses propres aux anciennes technologies autoritaires (notamment leur dépendance par rapport à des « mécanismes humains »), et ce à une échelle d'implantation presque totale, déploie une puissance la rendant intrinsèquement rétive et soustraite aux principes régulateurs qui définissent la possibilité d'un complexe technico-politique démocratique ? En ce sens, il nous faut élucider la thèse de Mumford selon laquelle la puissance autoritaire de nos technologies cybernétiques repose avant tout sur l'élosion progressive du facteur humain. Les technologies numériques se fondent, de fait, sur un développement qui touche à la question de l'*agir humain* et de ses présupposés. À l'ère du numérique généralisé, ce qui conditionne la décision (au nom de quoi décide-t-on de faire telle chose plutôt que telle autre ?) n'est plus – comme le voulait la tradition moderne (tant économique que philosophique) – l'autonomie du choix humain rationnel, mais bien la puissance probabiliste d'un calcul ; calcul qui définit l'horizon fondamental de la science principielle du numérique, soit l'*informatique* en général, ou l'*algorithmique* en particulier.

¹² *Ibid.*, pp. 162-163.

1.2 – L'ÉLISION DE L'HUMAIN ET LE DEVENIR-CAPITAL DES DONNÉES

Pour l'essentiel de sa « nouveauté », le paradigme cybernétique repose sur une montée en puissance exponentielle de la centralité du concept d'*information* et de la méthode de résolution de problèmes qu'est l'*algorithme*. Le système technique recouvert par la notion d'*informatique* est entièrement polarisé par la question de la saisie, de l'enregistrement, du traitement et du calcul d'informations diverses, provenant d'un nombre de plus en plus important de sources issues du réel sous ses différentes formes et composant cette réserve absolument océanique de données qu'est le Big Data. La science informatique peut donc être comprise comme la science propre d'*un système qui, du monde, ne garde que ce qui peut être traité de façon automatique par une machine* en général, et par un ordinateur spécifiquement. À cette fin, elle dispose de méthodes et de langages spécifiques (algorithmes et codes) capables de traiter des informations. Celles-ci doivent avoir un format adapté aux machines qui assurent ces fonctionnalités, soit être des données numériques binaires. L'informatique suppose donc un geste de conversion ou de *transcodage d'informations* (au sens large du terme) en valeurs chiffrées qui pourront alors être traitées par ordinateur afin de réaliser, à partir d'elles, un certain nombre d'opérations. Ce transcodage numérique de l'information correspond à la définition minimale des mots *digitalisation* (*digit* signifiant « chiffre » en anglais) et/ou *numérisation* (soit le processus de transformation d'informations non numériques en valeurs numériques). Quant à lui, le traitement des informations numériques par un ordinateur afin de réaliser des opérations (soit calculer les « solutions » des « problèmes » posés à l'ordinateur) correspond à la fonction minimale de l'*algorithme numérique*. La particularité d'un tel système technique, dont nous n'avons pas besoin de rappeler l'étendue des domaines au sein desquels il est devenu central, est que son niveau d'efficacité est fortement proportionnel à celui de la *quantité* d'informations qu'il est en mesure de traiter. Autrement dit, plus les données disponibles seront nombreuses, meilleurs seront supposés être les résultats obtenus par les calculs algorithmiques.

En ce sens, toute entreprise fondant son activité sur une exploitation de cette capacité technique aura pour arrière-fond stratégique un projet d'*extension indéfinie* du champ d'exploitation de sa matière première, à savoir l'*information* saisie sous la forme de données numériques. De la même façon, dans une perspective de valorisation économique de ces informations et de ce qu'elles rendent possibles, ce sont les données relatives à l'humanité et à ses comportements qui vont constituer le capital le plus exploitable (notamment, mais pas seulement, parce que ce sont les humains qui sont susceptibles d'être des *consommateurs*) : outre le stockage et l'accumulation

des données qui sont nécessaires à cette fin, ce sont l'analyse et l'orientation des comportements humains qui constituent l'objet central des activités économiques des géants du marché numérique. C'est en ce sens qu'Éric Sadin comprend l'idéologie propre à la *Silicon Valley*, cœur géographique de l'expansion techno-économique des entreprises numériques, comme étant organisée par un idéal de capture *intégrale* des flux qui composent le réel. Cet idéal est intimement arrimé à la conviction que c'est cette rationalité technoscientifique intégrale et exponentielle qui, appliquée à tous les champs du réel, constitue la seule et véritable voie de salut de l'humanité et de ses multiples formes d'organisation sociétale¹³.

La particularité digitale de cet idéal est de conférer à l'outil qui en permet le déploiement une position *omnipotente*, conférant à l'intelligence artificielle un poids plus significatif que celui du jugement humain qu'elle est censée soutenir et évaluer :

La vision siliconienne du monde représente l'*acmé du positivisme*, tenant la rationalité technoscientifique comme le vecteur privilégié du perfectionnement de l'organisation des sociétés et des conditions de vie. Mais elle lui fait franchir un seuil, en lui attribuant une *position omnipotente*. D'abord dans la mesure où elle ne peut être confrontée à aucun doute ou opposition, qui seraient aussitôt repoussés par le souffle « immaîtrisable » des évolutions techniques. Celles-ci s'imposent à la vie humaine comme un fait structurel inéluctable. Ensuite, dans la mesure où elle fait de ce tourbillon technologique la source exclusive de tout espoir, accaparant le monopole des notions de « bien » et de « bonheur », et opérant un coup d'État sur les conditions de leur réalisation¹⁴.

De ce renversement idéologique qui voit « l'émergence de l'ère d'une *suprématie symbolique* de l'évaluation et de la décision algorithmiques dans les affaires humaines »¹⁵, encore faut-il mesurer l'appropriation par l'idéal d'accumulation propre au capitalisme : plus que de « seulement » substituer une forme de jugement à une autre, c'est la transformation de l'humain en un ensemble informationnel exploitable qui va servir de lame de fond à l'extension du technocapitalisme contemporain. Moins qu'une « simple » disparition de l'être humain au profit d'un monde de machines dominé par un idéal positiviste, c'est à un changement de statut de l'exploitation du facteur humain au sein de l'économie que le capitalisme numérique nous confronte essentiellement.

13 Cette position rejoint les analyses formulées par Evgeny Morozov qui rendent compte de l'idéologie de la Silicon Valley comme étant celle d'un *solutionnisme numérique* radical : l'expansion numérique serait, à terme, la meilleure et unique voie capable de fournir une solution à tous les problèmes de l'humanité. Voir à ce propos Morozov Evgeny, *Pour tout résoudre cliquez ici. L'aberration du solutionnisme technologique*, FYP éditions, 2014.

14 Sadin Éric., *La silicolonisation du monde. L'irrésistible expansion du libéralisme numérique*, Paris, Éditions L'échappée, 2016, pp. 87-88.

15 *Ibid*, p. 98.

Cette transformation économique du statut de l'être humain qu'a rendu possible la duplication – ou le *transcodage* – numérique de la réalité est absolument essentielle pour comprendre l'émergence d'une tendance autoritaire d'un nouveau type au sein du capitalisme néolibéral. Ce qui est encore nommé aujourd'hui « économie de la connaissance » pour désigner les opérations économiques relatives aux potentialités du numérique 2.0 est, au fond, davantage une économie des comportements et, pour l'essentiel, la puissance économique autant que politique des acteurs qui dominent cette économie tient à leur puissante capacité à *mesurer* et *orienter* ces « comportements » dont rendent compte les données numériques qui en forment les traces. Conduire le comportement des consommateurs dans le sens le plus susceptible d'arranger les intérêts des entreprises qui assurent cette conduite, tel est le motif dominant de notre complexe économico-numérique présent. S'ajoute à cela le tribut financier payé par les clients commerciaux de ces mêmes structures, afin de tirer profit des comportements conduits ou anticipés par elles. Shoshana Zuboff donne une excellente formule de synthèse de cet aspect central à la nouvelle économie numérique, qualifiée sous les auspices d'une nouvelle forme de *pouvoir* qu'elle nomme « instrumentarisme » :

Quant à cette espèce de pouvoir, je la nomme *instrumentarisme*, définie comme l'*instrumentation et l'instrumentalisation du comportement* [humain] à des fins de *modification, de prédiction, de monétisation et de contrôle*¹⁶.

Cet « instrumentarisme » constitue en propre la dimension autoritaire la plus évidente de tout système économico-politique ayant intégré la numérisation dans ses structures fondamentales.

C'est ainsi que, dès le début du millénaire, alors que décolle l'économie du web 2.0, son florilège de réseaux sociaux, de plateformes d'échange et d'applications personnalisées, ses outils fondamentaux que sont les smartphones, la micro-informatique de pointe et les objets connectés, trois modèles industriels nouveaux se structurent autour du numérique et offrent au technocapitalisme ses nouvelles puissances autant que les pôles essentiels de son nouveau marché : la constitution des bases de données comportementales et des profils qui y correspondent ; la conception des algorithmes en mesure d'organiser cette nouvelle forme de « vie collective » (notamment en la faisant correspondre aux intentions publicitaires des entreprises les exploitant) ; la conception des logiciels et des applications qui vont former les interfaces entre les individus et ce nouveau champ d'exploitation. Avec une efficacité absolument effarante, ce modèle économique va se faire le signe d'un changement de paradigme dont nous ne mesurons pas encore toutes les implications. Comme l'écrit à ce propos Éric Sadin,

¹⁶ Zuboff Shoshana, *The age of surveillance capitalism*, op. cit., p.331.

C'est alors que s'opéra un passage décisif qui, probablement, ne fut pas approché dans sa pleine mesure. Celui de la substitution d'une utopie numérique à dimension culturelle et relationnelle à une utopie numérique à dimension strictement économique. La rhétorique de l'émancipation par les réseaux avait fait la preuve de son étroitesse de vue et de l'inconséquence de ses présupposés. En revanche, la duplication du monde a fait émerger un horizon de profits intarissables qui, sous couvert de bonnes intentions déclarées visant à « améliorer le sort de l'humanité », excite toutes les convoitises et les désirs. L'écotopie californienne [...] a aujourd'hui laissé place à une « écononuméricotopie » globale entendant exploiter, « pour le meilleur » et sous une infinité de formes, les traces émises par nos gestes, mobilisant désormais, avec ferveur, la Terre entière¹⁷.

Alors que se maintient cette référence symbolique à une puissance d'émancipation contenue à l'intérieur de ce modèle nouveau, laissant toujours croire que l'extension numérique s'inscrit par essence dans une recherche de libertés nouvelles et d'émancipation des anciens « servomécanismes » (pour reprendre le vocabulaire de Mumford), va germer une conscience très aiguë du potentiel de cette « infinité de formes » d'exploitation possible de l'économie des comportements. Et, cela va de soi, le champ politique ne va – d'aucune façon – demeurer externe à ce nouveau modèle.

2 – LE LIBÉRALISME AUTORITAIRE À L'ÈRE DE LA SUPRÉMATIE ALGORITHMIQUE

23

Nombreuses sont les analyses qui s'accordent à parler d'une « gouvernamentalité algorithmique » pour désigner la liaison entre la logique technique dominante du numérique et les formes de gouvernement des populations qui dominent notre actualité. Notre première proposition fut donc d'explicitier en quoi cette *rationalité techno-politique* qui repose d'une part sur la récolte/extraction, l'agrégation et l'analyse automatisée de quantités astronomiques de données et, d'autre part, sur la modélisation, l'anticipation et l'orientation des comportements humains, mérite d'être qualifiée « techniquement » comme *autoritaire*. Ce mérite nous a semblé être explicitement lié à la transformation du statut du facteur humain qu'induisent ces nouvelles coordonnées technologiques et à l'infinité des nouvelles formes d'exploitation rendues possibles par cette transformation.

Cédric Durand en donne une bonne formulation en soulignant combien c'est bien *la réflexivité des individus* que le numérique parasite en premier lieu :

Cette forme de gouvernamentalité contourne les sujets humains et les prive de réflexivité. Il s'agit [...] de « produire du passage à l'acte sans formation ni formulation de désir ». Les individus sont absolutisés, pris dans la complexité de leurs multiples

¹⁷ Sadin Éric, *La silicolonisation du monde*, op. cit., pp.72-73.

déterminations, mais aussi désarticulés, réduits à des suites de mesures qui les enferment dans des possibles probabilisables. À l'image d'Alphaville, la cité futuriste imaginée par Jean-Luc Godard, la société gouvernée par les algorithmes se met à ressembler à « une société technique comme celle des termites ou des fourmis » où « les gens sont devenus esclaves des probabilités¹⁸.

On voit ici s'esquisser la trame libérale de cet autoritarisme technique, car les individus sont à la fois absolutisés et rendus esclaves, par le biais d'un ensemble d'incitants de plus en plus personnalisés, brouillant la capacité du jugement humain à distinguer ce qu'il désire et choisit en propre d'avec ce qui, anticipativement, est estimé devoir être la conduite attendue de sa part. Il s'agit là précisément du pouvoir que les firmes numériques, les GAFAM en tête, tendent à produire en contrôlant l'environnement sur lequel se fondent les motifs des jugements et des choix quotidiens de leurs utilisateurs.

La tentative de réduire les existences aux probabilités porte en elle le risque de dessaisir les individus et les communautés de la maîtrise de leurs devenirs. Privées de leur capacité à défier les probabilités, c'est-à-dire à mettre en crise le réel, les subjectivités perdent toute leur puissance. Ce risque de déréalisation n'a rien d'une fatalité, mais il ne cesse de croître sous les effets de l'instrumentalisation de la gouvernamentalité algorithmique dans les stratégies de profit des firmes du numérique¹⁹.

On voit alors, dans cette perspective, une transition fondamentale qui s'opère dans les modalités de l'exercice de l'autorité sur la population : moins polarisées par la contrainte « violente » ou disciplinaire qui vise à corriger l'imprévisibilité des comportements, elles se caractérisent ici par la maximisation de la prédictibilité des comportements et, par conséquent, par une emprise de plus en plus forte sur l'activité sociale et sur les conditions de sa lisibilité. Nous soutiendrons que c'est cela qui correspond non seulement au modèle commercial servant de dénominateur commun aux firmes dominantes du numérique d'une part (les GAFAM et leurs équivalents non américains) mais aussi au modèle général de gouvernance technocapitaliste des populations. Mais il ne faut pas prendre immédiatement la partie pour l'ensemble, tant ce n'est pas le numérique et ses extensions qui forment seuls l'alpha et l'oméga des modèles de gouvernance actifs dans le capitalisme contemporain : ils en constituent seulement l'une des modalités fondamentales. C'est pourquoi nous devons d'abord procéder à une analyse de la dimension autoritaire du néolibéralisme lui-même.

18 Durand Cédric., *op. cit.*, p.105. Les références contenues dans la citation sont, respectivement, issues de Rouvroy Antoinette & Berns Thomas, « Gouvernamentalité algorithmique et perspectives d'émancipation. Le disparate comme conditions d'individuation par la relation ? », dans *Réseaux*, vol.177, n°1, 2013, p.173 et du film de J.-L. Godard *Alphaville*, sorti en 1965.

19 Durand Cédric., *op. cit.*, pp. 105-106.

2.1 – "LE LIBÉRALISME AUTORITAIRE : UN OXYMORE ?"

La formule la plus simple pour exprimer la spécificité du néolibéralisme, que l'on peut définir aussi comme un « libéralisme autoritaire » tient en quelques mots : « un État fort pour une économie libre ». Une autre façon de le dire avec célérité serait celle, paradoxale, de la formule hayékienne d'une « démocratie limitée ». Nous aimerions, ici, mettre en exergue le fait que ce programme politique singulier qu'est la *démocratie limitée* va trouver dans l'extension numérique, dont nous avons rendu compte, les conditions de possibilité de son implémentation. Réciproquement, l'extension numérique à laquelle nous assistons trouve dans le libéralisme autoritaire le cadre nécessaire à son efficacité.

Grégoire Chamayou, dans son livre *La société ingouvernable*²⁰, propose une généalogie très informée du libéralisme autoritaire, commentant très largement la littérature économique et philosophique lui ayant donné ses arguments fondamentaux, en particulier ceux du penseur néolibéral Friedrich Hayek. Bien qu'il nous soit impossible ici de retransmettre toute la substance du développement analytique de Chamayou, nous pouvons en reprendre quelques balises éclairantes quant à notre problématique. La première d'entre elles, quoiqu'évidente, mérite d'être rappelée à titre préliminaire : le projet néolibéral consiste moins en un recul total de l'intervention de l'État au sein de l'organisation sociale et économique des sociétés qu'en une limitation très précise de sa zone d'intervention légitime. En ce sens, il s'agit d'un projet politique visant à garantir un État très puissant dans ses fonctions régaliennes pour, en parallèle, le rendre totalement inopérant dans la sphère de l'économie, en le soumettant aux exigences de l'organisation libre et dérégulée du marché. Cette balise expose donc l'axiome idéologique du néolibéralisme : il faut *limiter* la politique gouvernementale, de manière à rendre difficile, sinon impossible, l'intrusion en son sein de revendications populaires contraires aux normes imposées par le marché. C'est ainsi que Chamayou formule une première définition du libéralisme autoritaire :

Loin de se réduire au cas extrême de la dictature libérale, la notion de libéralisme autoritaire ainsi définie s'applique à toutes les situations où, à une limitation du périmètre de la décision politique par l'interdit économique (son versant libéral), s'associe une restriction des moyens de pression subalternes sur la prise de décision politique (son versant proprement autoritaire)²¹.

Ce socle politique de la réorganisation néolibérale du capitalisme doit pourtant être analysé un peu plus finement pour faire émerger ce qui lui assure toute sa puissance de mobilisation.

20 Chamayou Grégoire, *La société ingouvernable : une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, La Fabrique, 2018.

21 *Ibid.*, p. 264.

La spécificité du néolibéralisme semble, dans cette perspective, reposer sur une stratégie politique paradoxale consistant à maintenir autant que possible l'idée d'un État démocratique, garant des libertés individuelles et collectives et entièrement déterminé par les principes de la démocratie représentative, tout en postulant que le marché, sa régulation et ses principes sont et doivent être radicalement protégés de toutes les ingérences rendues en principe possibles par ce même État démocratique. C'est pourquoi l'État doit devenir particulièrement fort dans les fonctions qui garantissent au marché sa sanctuarisation face aux mouvements politiques et sociaux qui animent la société. La nature autoritaire de ce modèle est donc double : d'une part, parce qu'il augmente tendanciellement les fonctions répressives des États en concentrant ses prérogatives sur ses seules pratiques régaliennes, et d'autre part parce que, extrayant le marché des circuits de la démocratie et de sa régulation, il transforme de fait les lois du marché en principes imposés, nondélibérés, indépassables. Il fait donc du marché une puissance supérieure à l'État. Chamayou démontre que ce projet prend des formes très subtiles pour parvenir aux fins qu'il suppose, notamment en faisant du marché une véritable *technologie politique* de gouvernement des populations. Par exemple, en rendant incontournables et dominantes les exigences dites d'équilibre budgétaire, de réduction du *déficit budgétaire* et de *remboursement de la dette*.

Une des innovations majeures du néolibéralisme, précisait Manin, a été de concevoir le marché comme une technologie politique : non plus simplement « comme ce qui réalise l'allocation optimale des ressources » dans la sphère réputée autonome de l'économie, mais comme un « principe politique, comme principe d'ordre et de gouvernabilité ». Le marché, ce n'était plus seulement ce sur quoi la politique ne devait pas empiéter, mais aussi ce à quoi elle devait dorénavant se subordonner. Le marché passant ainsi, pour la politique gouvernementale, du statut d'objet-limite à celui de sujet limitatif de son action²².

Le nouvel enjeu, à l'intérieur d'un tel paradigme, deviendra alors celui de maintenir l'apparence et la forme d'une démocratie représentative et participative, là même où sa trame de fond économique vide la démocratie autant que l'État de leur puissance d'intervention sur le capitalisme. En quelques mots, il s'agira de garantir une expression politique maximale de la population tout en produisant les conditions de son impuissance. Or, dans cette configuration politique particulière, les possibles ouverts par la « duplication numérique » du réel dont parle Éric Sadin vont jouer un rôle absolument central.

22 *Ibid.*, p. 241.

2.2 – LE PARADOXE DES LIBERTÉS NUMÉRIQUES ET DE LEUR ENCADREMENT

Lorsque l'on s'en tient à ce stade de l'analyse, il semble que nous devons affronter un paradoxe important qui touche à la nature de l'expression politique dans le contexte de ce que nous tentons de thématiser comme un techno-capitalisme *libéral-autoritaire*. Ce paradoxe repose sur le fait qu'au moment où nous sommes amenés à décrire l'agencement du capitalisme numérique contemporain comme étant autoritaire, répressif ou anti-démocratique, l'expérience quotidienne de la grande majorité des individus est plutôt celle d'une sorte de grande libération de la parole et de l'opinion politique. Les réseaux sociaux, devenus des interfaces absolument incontournables dans des pans entiers de la vie sociale des citoyens au XXI^{ème} siècle, regorgent en effet de prises de parole publiques, parfois sinon souvent très radicalement positionnées et semblant entraîner de larges adhésions populaires, capitalisant sur l'effet *viral* de l'information qui circule à ces occasions. Mieux, l'accès aux savoirs et aux connaissances qui orientent les positions politiques oppositionnelles, critiques ou contestataires semble n'avoir jamais été aussi facile, sans compter l'immense prolifération de méthodes de diffusions, de supports variés, d'initiatives de vulgarisation qui, grâce au numérique et à ses différentes applications, viennent alimenter le champ du débat politique contemporain. En outre, les mêmes réseaux sociaux, doublés des facilités communicationnelles liées à l'internet en général, semblent avoir permis des capacités de mobilisation d'une ampleur illimitée, permettant à des faits locaux de gagner une portée mondiale, à des initiatives peu organisées ou peu soutenues institutionnellement de toucher un public inespéré, à des paroles peu audibles il y a encore peu de temps de gagner un poids inattendu dans le débat public²³. En bref, il semblerait que si l'on s'en tenait à ces quelques manifestations évidentes de l'extension numérique, il serait contradictoire de les décrire comme symptomatiques d'une répression renforcée ou d'un autoritarisme nouveau. Et il est évident qu'il s'agit là d'un paradoxe tout à fait fondamental pour penser sérieusement la nouvelle donne numérico-politique; paradoxe porteur d'un nœud dont nous pensons d'ailleurs qu'il n'est pas encore possible de le trancher définitivement. Nous ne pouvons, aujourd'hui, qu'essayer d'en thématiser des tendances et d'en éclairer les dimensions moins visibles. Le propos de la présente étude est précisément de donner une clé de lecture qui permette de maintenir le paradoxe actif tout en exposant les ressorts politiques.

Bien qu'il serait intéressant d'approfondir l'analyse des contenus de cette « libération de la parole », nous devons ici faire l'impasse sur cet aspect pour nous concentrer sur une autre dimension du problème : la fonction « gou-

23 Voir à ce propos Mabi Clément, « Luites sociales et environnementales à l'épreuve du numérique : radicalité politique et circulation des discours », *Études de communication*, 47, 2016, pp. 111-130.

vernementale» de cette expression d'un nouveau type, et son encadrement. En effet, nous avons vu que la trame néolibérale s'appuyait sur une stratégie de dépossession du pouvoir d'intervention politique des États à l'intérieur de la sphère de l'économie, et ce de manière à garantir que les éventuelles revendications sociales ne puissent faire effraction dans sa sphère d'autonomie. Or, il est important de mesurer combien ces mêmes revendications sociales demeurent massivement tributaires de leur capacité à se diffuser et à prendre place au sein du débat public, ce qui – pour une large part d'entre elles – se fait désormais au travers des formes de médiation qu'ont ouvertes les technologies numériques. En plus, c'est l'adhésion populaire aux revendications qui se voit elle-même mesurée à travers sa consolidation numérique, si bien qu'il devient presque aussi important pour une organisation politique d'être en position favorable par rapport aux processus algorithmiques qui régissent ces réseaux que de s'assurer une mobilisation physique effective d'adhérents à ses différentes propositions/revendications. Il y a donc, à ce premier niveau déjà, création et imposition d'une *conduite*. Dans le même ordre d'idées, les conditions d'accessibilité au pouvoir et à la représentativité politique sont aujourd'hui presque intégralement dépendantes des supports de diffusion algorithmique, ainsi qu'a pu l'illustrer à merveille le débat qu'a suscité le bannissement définitif des comptes Facebook et Twitter de Donald Trump en janvier 2021²⁴. En conséquence de quoi, alors que l'essentiel des discussions politiques sur le numérique portent sur les problématiques touchant à la vie privée des individus à l'ère du *Big Data*, il nous semble qu'il y a intérêt à penser davantage les technologies numériques comme des *technologies politiques de la vie et de l'espace publics*. Sadin entraperçoit bien cela lorsqu'il écrit que

[l]a question cruciale n'est pas la défense de l'anonymat de ses navigations, soustraites à l'emprise des agences de renseignement et des entreprises prédatrices. Elle ne concerne pas notre « vie privée », à laquelle certes nous tenons tous, mais qui représente si peu en regard de ce qui actuellement se forme et qui devrait autrement nous mobiliser. Car cette question n'est pas une question de société, c'est *une question de civilisation*. Celle qui entend à terme tout automatiser et orienter la vie des personnes en fonction des seuls intérêts privés²⁵.

Comment comprendre alors, dans ce sens, l'effet technique du numérique sur la vie publique et l'expression politique? Notre hypothèse est qu'il faut se pencher sur son effet d'*encadrement* particulièrement puissant, comparable à

24 Voir, à ce propos, les explications fournies le 08/01/2020 par Twitter concernant cette décision : https://blog.twitter.com/en_us/topics/company/2020/suspension.html. Elles illustrent remarquablement combien pèsent, pour les politiciens, en particulier pour un candidat tel que Trump, les accès aux plateformes numériques dominantes, et – en miroir – combien sont puissantes les sociétés qui possèdent ces mêmes plateformes.

25 Sadin Éric, *La silicolonisation du monde*, op. cit., p.230.

celui de l'encadrement (managérial) de l'action humaine dans les entreprises ; encadrement discret et invisible du fait de sa digitalisation progressive²⁶.

Une première dimension du paradoxe que nous évoquons peut être élucidée à la lumière de l'agencement technique particulier qui le conditionne. En effet, comme nous avons pu le voir à travers la typologie de Mumford, l'éliision du facteur humain appartient de fait aux caractéristiques des technologies numériques entendues comme techniques autoritaires. Cette éliision se donne d'abord à voir quand on considère l'essentielle *invisibilité du computationnel*, c'est-à-dire l'incapacité structurelle de la perception humaine à saisir le fonctionnement interne des systèmes computationnels auxquels elle se rapporte, induisant une impossibilité à percevoir les logiques et les intentions qui y sont à l'œuvre. Il est évident que lorsqu'un individu pose un acte ou prend la parole en ligne, qu'il le fasse sur un réseau social donné, à l'occasion d'une visioconférence ou à travers un système de messagerie instantanée, il ne le fait jamais en pleine conscience du système algorithmique qui va le traiter et en faire usage. Il le sera encore moins lorsqu'il utilisera les fonctionnalités et applications proposées et *design-ées* par les services numériques. Il sera, par-là, totalement incapable d'évaluer réellement le circuit d'exploitation auquel va être soumise sa contribution.

Jamais autant qu'aujourd'hui nombre de mécanismes participant de la vie des sociétés sont à ce point soustraits à l'exigence démocratique de la publicité. On pensait que cette opacité relevait des seuls régimes autoritaires, alors qu'elle est massivement instituée et entretenue par le technolibéralisme qui sait parfaitement en jouer et en profiter²⁷.

Il est capital de saisir les implications d'une telle réalité, puisque c'est l'agencement technique lui-même qui vient ici scinder l'agir humain, laissant, d'un côté, à l'autonomie du jugement la nature intentionnelle des contenus et des actes qui sont posés, et dépossédant, de l'autre côté, ce même jugement du contrôle des usages et des conséquences de ses contenus et de ses actes. L'économie numérique et la gouvernementalité algorithmique reposent intégralement sur cette dissociation : alors que l'utilisateur pense par exemple donner son opinion politique sur l'actualité, son geste est instantanément et automatiquement converti et séquencé dans une multiplicité de sous-ensembles de données qui vont tout à la fois en conditionner la portée, le trans-

26 Cédric Durand décrit bien ce processus à l'échelle de l'entreprise lorsqu'il écrit : « Les spécialistes des systèmes d'information parlent de "management algorithmique" pour désigner les pratiques de surveillance, de direction et de contrôle déployées à distance et à l'aide de dispositifs logiciels. Cette forme de gestion passe « par le suivi et l'évaluation en continue du comportement et des performances des travailleurs, ainsi que par la mise en œuvre automatique de décisions ». Ainsi, ces agents interagissent non pas avec des superviseurs humains mais principalement avec un système rigide et peu transparent, dans lequel une grande partie des règles commandant les algorithmes leur est inaccessible » (*Technoféodalisme, op. cit.*, p. 135.)

27 *Ibid.*, pp. 117-118.

former en une valeur d'échange, et l'encadrer par rapport à ce que le marché qui l'exploite estime correspondre à ses intérêts. Dans le cas de la prise de parole ou de l'acte politique, cet effet de *feedback* permanent que produit la technologie numérique va notamment permettre une substitution d'une puissance rare : il va enlever à l'acte ou la prise de parole politique en ligne toute leur puissance d'effraction dans l'état des choses présent pour y substituer une fonction de consolidation de cet état des choses. Pour reprendre le vocabulaire de Shoshana Zuboff, le système imposé par les technologies numériques va permettre de transformer n'importe quel comportement (du plus anodin au plus engagé) en une *prédiction* qui, selon le degré de certitude qu'elle garantit, voit sa valeur d'échange augmenter. En d'autres termes, les technologies numériques produisent là un système surpuissant en matière de gouvernance des populations et d'encadrement de leur libre initiative en parvenant à fournir à ses architectes autant qu'à ses exploitants un principe de conversion systématique et automatique de la *critique* en *adhésion incontournable*. Incontournable du fait que ce qui sera numériquement détourné de l'intervention critique, c'est sa puissance sociale : cette dernière se verra automatiquement retournée (par sa transformation en une fonction prédictive) en potentielle puissance de consolidation du pouvoir critiqué d'une part, et du marché numérique d'autre part.

Apparaît désormais de façon plus évidente comment le libéralisme autoritaire décortiqué par Chamayou trouve dans le numérique les moyens de son emprise, et combien le paradoxe que nous identifions n'en était un qu'en apparence. Au lieu de se limiter à protéger, par la répression étatique, le marché des ingérences sociales susceptibles de le menacer (ce qu'elle fait aussi au besoin), la gouvernementalité contemporaine s'appuie sur le techno-système numérique pour les phagocyter sans nécessairement avoir à les contraindre, à les réprimer, ni même à les éliminer. La meilleure illustration de cette réalité nous a été donnée récemment, sous l'effet des politiques de gestion de la crise sanitaire induite par le COVID-19. Par-delà le renforcement extrêmement puissant du recours aux technologies numériques permettant à la société de maintenir son activité sociale ou productive (générant ce nouveau territoire qu'est le « distanciel »), c'est la modalité des politiques de gestion de la crise qui s'est massivement appuyée sur cette puissance de conversion de la critique en formes d'adhésion. Alors que les politiques sanitaires se fondaient sur des entraves très fortes aux libertés individuelles et collectives, la capacité d'expression (notamment de la colère et de la critique populaires) s'inscrivait, grâce au numérique, dans cette logique de boucle de rétroaction permettant aux gouvernements de mesurer, voire de prédire le degré d'acceptabilité sociale des mesures visées. Une liberté critique maximale était ainsi garantie, tout en étant condamnée à se déployer à l'intérieur des environnements numériques dominants (Facebook, Twitter, etc.). Les gouvernements ont alors

pu exploiter cette critique comme principe de *mesure* (sinon de production) de l'adhésion de la population aux mesures et adapter celles-ci en fonction de leur acceptabilité prévue.

Cette dialectique a été rendue possible par la forme technique des outils sur lesquels elle s'est appuyée, investie par la conviction profonde que la puissance de prédiction des algorithmes garantissait aux décisions politiques le maximum de leur effectivité. Il nous semble que rarement le marché a autant bénéficié d'un environnement technologique : tout en permettant à la production de se maintenir, il garantissait aux décisions politiques qui orientaient ce processus de s'adapter au mieux aux conditions effectives de leur acceptabilité, de s'assurer l'adhésion populaire, allant jusqu'à faire de l'expression des critiques la garantie d'une productivité accrue. La crise sanitaire aura, en outre, permis la démonstration du fait que l'encadrement politique d'une population se justifie d'autant mieux qu'elle est induite et suggérée par des techniques qui ne se fondent pas sur le jugement humain, mais sur la puissance computationnelle des algorithmes, sur cette puissance de rétroaction permettant de mesurer en temps réel l'effet des mesures choisies. La puissance du calcul algorithmique des solutions s'étant vue instituée comme plus efficace que celle du jugement humain, elle rendait possible d'adapter au besoin les formes des mesures tout en permettant d'en assoir la légitimité par la dissolution des responsabilités humaines qu'elles impliquaient pourtant. On retrouve ici, dans notre quotidien le plus direct et actuel, l'essence même du diagnostic posé par Cédric Durand sur la nature de ce dispositif autoritaire qui s'est élaboré dans la foulée de la digitalisation de nos sociétés, dispositif ayant su tirer du Big Data une capacité nouvelle de mobilisation de la puissance sociale aux fins des intérêts des firmes l'exploitant et de leurs clients (d'autres firmes, les institutions gouvernementales, etc.). Nous reproduisons ici l'intégralité de son argument, tant il nous semble fournir à notre développement propre la formule exacte de ce qui doit s'en conclure :

Dans le mouvement ascendant de chasse aux données, ce qu'il s'agit de capturer ce ne sont pas fondamentalement les données elles-mêmes, mais bien ce qu'elles recèlent de puissance sociale. Dans le mouvement descendant, cette puissance investit les individus, elle étend leur capacité d'action en les dotant des ressources cognitives de la force collective. Mais ce retour de la puissance du social opère sous l'empire des pouvoirs qui l'agent : l'individu est ainsi simultanément augmenté de la puissance du social restituée par les algorithmes et diminué dans son autonomie par les modes de restitution. Ce double mouvement est une domination, car la capture institutionnelle est organisée par des firmes qui poursuivent des fins qui leur sont propres, sans rapport avec celles que pourraient se donner les communautés affectées. Les Big Data procèdent d'un effet de transcendance immanente d'un genre particulier,

placé sous l'empire du capital et des firmes numériques. Le processus ascendant de cristallisation symbolique de la puissance collective (*potentia*) rétroagit sous forme de pouvoir (*potestas*) exercé sur les individus par des organisations qui poursuivent leurs propres fins²⁸.

Dès lors que l'on saisit la nature de ce « double mouvement » dont parle Durand, le paradoxe des libertés numériques nouvelles qui nous servait d'introduction se dissipe : il expose simplement combien, sans contradiction, un régime de liberté peut servir un dispositif de domination. C'est précisément cette modalité de domination qu'incarne le pouvoir néolibéral, validant – nous pensons – notre hypothèse initiale : que l'extension numérique et le devenir autoritaire du capitalisme néolibéral sont deux dynamiques concomitantes qui se soutiennent mutuellement.

CONCLUSION

Nous annonçons en introduction de cette étude que, derrière la déconstruction analytique que nous nous proposons de mener, la finalité réelle de notre démarche était d'évaluer pourquoi ce paradigme techno-capitaliste ne pouvait pas être naturalisé comme inévitable et nécessaire. Mieux, notre objectif fondamental était d'offrir une clé de lecture critique de certaines tendances essentielles des dynamiques politico-numériques qui nous sont contemporaines, de manière à rendre mieux pensables notre réalité et nos luttes quotidiennes. À cette étape de notre parcours, nous aimerions alors mieux cadrer les implications de notre proposition théorique eu égard à cet objectif initial. En effet, le complexe techno-politique que nous venons de décrire et d'analyser demeure une réalité composite et hybride que nous ne pouvons pas absolutiser et généraliser : comme toutes les autres formes de réalités humaines, en particulier les plus politiques d'entre elles, le devenir autoritaire du capitalisme sous l'impulsion de la digitalisation de la société n'est pas totalitaire. Il s'agit, bien au contraire, d'une réalité qui se présente comme un champ de bataille sur lequel viennent se greffer autant d'agencements de résistance que de domination. En revanche, il est évident qu'un tel déploiement, capable d'orienter aussi radicalement les dynamiques sociales, ne se fait pas sans le secours de différents acteurs puissants, qu'ils s'agisse d'entreprises, d'institutions publiques d'échelle nationale ou internationale, de collectifs divers issus de la société civile ou encore de groupes de pression. La réalité du phénomène de l'extension numérique, ou de la digitalisation de la société, ne peut pas être comprise comme une dynamique autonome, purement tributaire du « progrès de la civilisation ». Il va de soi, en ce sens, qu'un système technique ne peut pas être considéré lui-même comme l'origine unique d'un système économique-politique tel que ce technocapitalisme

libéral-autoritaire : comme pour d'autres types de constructions humaines, il est nécessaire d'évaluer au nom de quels intérêts cet agencement particulier gagne sa puissance de mobilisation. Et pour notre cas, la trivialité la plus pure doit néanmoins être rappelée : c'est en fonction des motifs du capitalisme et de ses structures que cette configuration politique de l'extension numérique trouve les moyens de s'exercer. Et c'est au même titre qu'il est nécessaire de jauger combien le suivi et l'application d'un tel modèle de gouvernance et de production dépendent de firmes précises et d'acteurs politiques clés qui vont, chacun à leur manière, organiser l'implantation de ces nouvelles normes.

Tout le monde s'accorde en ce sens à pointer l'origine d'un tel projet politique dans la Silicon Valley, n'hésitant pas à parler de modèle ou d'idéologie *siliconiennes* pour saisir la spécificité de cette configuration du capitalisme. Comme le dit Morozov tout aussi habilement, « la Silicon Valley n'a d'avenir que sous le régime du capitalisme contemporain, et le capitalisme contemporain n'a d'avenir que sous le régime de la Silicon Valley »²⁹. La puissance quasi-monopolistique qu'ont les entreprises de ce terreau américain du technocapitalisme s'est construite sur de très nombreuses lignes d'intervention sociale et politique qui, outre le fait de diffuser massivement les produits commerciaux qu'elles élaborent, leur ont permis de diffuser très profondément l'idéologie qu'elles soutiennent, investissant les politiques publiques, les systèmes d'enseignement et d'éducation au sens large, les associations sociales et culturelles, en supplément à toute la sphère commerciale au sein de laquelle elles se sont massivement implantées. De la même façon que le complexe militaro-industriel a orienté très massivement les logiques du capitalisme, la Silicon Valley a gagné aujourd'hui une puissance similaire d'intervention politique. C'est à ce titre qu'Éric Sadin a pu nommer son livre *La silicolonisation du monde*, tant l'implantation de l'idéologie siliconienne s'apparente à une forme très puissante de colonisation, opérée au grand renfort des hommes et femmes politiques qui – pourtant – ont titre et responsabilité à produire les cadres de leur régulation. Dans les mots de l'auteur,

[...] jamais autant qu'aujourd'hui le lobbying n'avait exercé une telle pression. Ce que pratique vigoureusement le technolibertarisme, qui profite de sa puissance financière, use de son aura et sait offrir des solutions toutes faites aux responsables politiques. Soit un composé idéalement favorable pour qu'il puisse déterminer un

29 *Ibid.*, p. 7.

grand nombre de décisions publiques. La silicolonisation du monde est indissociable d'un gigantesque travail de lobbying mené de partout³⁰.

Nous avons nous-même pu observer de telles dynamiques d'infiltration et de lobbying rien qu'en observant la façon dont la politique numérique de la Belgique était directement pensée et façonnée par les acteurs privés qu'elle est pourtant censée réguler, produisant cette absurde situation où l'intelligence des politiques fédérales de digitalisation s'élabore en étant soutenue des conseils de Google, de Microsoft et d'autres mastodontes de l'économie numérique³¹. Et l'incidence sociale directe d'une telle conjoncture, c'est que tous les opérateurs qui travaillent à l'accompagnement de ce processus de digitalisation, qu'il s'agisse pour eux de le rendre le moins inégalitaire possible ou le plus inclusif possible, se retrouvent en position d'inévitablement soutenir toutes les ambivalences charriées par ce devenir autoritaire du technocapitalisme.

Il ne nous semble pas opportun de formuler ici quelques recommandations à la sauvette, qui – sans s'appuyer sur une analyse plus fine des conditions réelles des capacités de résistance déployées par les individus en proie aux dominations numériques et leurs diverses collectivités politiques – manqueraient de mettre en évidence ce qui peut selon nous être retiré du constat que nous faisons dans cette étude. En revanche, il nous semble indiqué de suggérer une réorientation de la posture critique et pragmatique que pourrait impliquer notre analyse. En effet, notre expérience autant que la littérature disponible sur le sujet nous montrent que le point de politisation de la problématique du numérique le plus central aujourd'hui est concentré sur la question de la vie privée et de sa protection dans le contexte du Big Data. De façon extensive, nombreux sont les acteurs focalisés sur cet aspect et ses conséquences, les portant à travailler essentiellement sur ce qu'ils considèrent être de simples dérives, conséquentes d'un usage mauvais des puissances portées par ces technologies. Comme l'écrivent très justement Nicolas Alep et Julia Lainaë dans leur livre *Contre l'alternumerisme*,

[aux] yeux de la plupart des personnes que nous rencontrons, tous ces exemples ne sont que des dérives. Selon elles, le numérique n'est simplement pas aux mains des « bonnes personnes » et on en fait trop souvent un « mauvais usage ». Il faudrait en diffuser une « pratique plus responsable » en privilégiant certains équipements plutôt que d'autres. Il existerait des alternatives plus écologiques, dirigées vers le bien de la planète, le respect des personnes et de leurs données privées, l'amélioration réelle de nos conditions de vie. Ce serait à nous de nous « éduquer au numérique », d'utiliser les « bonnes alternatives » pour être « acteur du monde de demain » - qui

30 Sadin Éric, *La silicolonisation du monde*, op. cit., p. 222.

31 Marion Nicolas, « De la puissance du privé dans l'agenda numérique belge », dans *Bruxelles-Laique échos*, 2018 (4ème trimestre), n°103, pp. 31-36.

sera *forcément* numérique, puisque c'est la marche du progrès, et qu'on n'arrête pas le progrès³².

Notre idée n'est pas de soutenir que ces alternatives n'existent pas ou sont illusoire. Nous pensons cependant qu'un autre travail peut être mené, davantage concentré sur deux aspects que nous espérons avoir mis en évidence à l'occasion de cette étude.

Le premier est que, au-delà de l'impact qu'il peut avoir sur la vie privée des individus, le complexe technologique que forme le numérique est en premier lieu celui d'une technologie qui touche la vie et l'espace publics et politiques. La part la plus significative des effets de l'extension numérique nous semble être celle qui touche à l'organisation sociale et politique de nos sociétés, et qui se voit – de ce fait – totalement tributaire des politiques gouvernementales qui la déterminent. En ce sens, le meilleur espace de lutte contre les aggravations politiques dont nous avons parlé reste, bien plus que celui des usages privés, individuels et domestiques, celui des choix politiques qui encadrent et régulent l'extension numérique. Notamment en se rappelant que c'est bien parce que cette dernière prend place à l'intérieur du capitalisme néolibéral qu'elle en épouse aussi profondément ses logiques dominantes, notamment celle visant à protéger le marché des revendications politiques portées par la société.

Enfin, notre étude permet peut-être de pointer – en symétrie de sa puissance – le point de faiblesse d'un tel système : celui de s'appuyer massivement sur la production et la naturalisation de l'adhésion populaire à ses effets. Or, il existe une part importante de la population chez qui cette adhésion n'est pas pleinement effective ou pour qui le numérique incarne une part importante de ce qui assure et reproduit les inégalités affrontées au quotidien. Pour ceux et celles-là, autant que pour les autres d'ailleurs, une meilleure compréhension des enjeux structurels que nous venons d'exposer permettrait peut-être de mieux armer les exigences politiques qui sont les leurs et d'engager alors, sur les terrains de leurs oppressions, une lutte qui intègre pleinement la conscience de ce nouveau type de pouvoir. Comme l'écrit à juste titre Cédric Durand,

[l']avenir appartient à la main invisible des algorithmes. [...] Mais les résistances à la déréalisation des individus forment un obstacle très sérieux à ce projet³³.

Nous reste alors cet immense chantier : non pas seulement accompagner et critiquer la nouvelle donne technocapitaliste, mais la politiser. Peut-être en s'interrogeant d'abord sur ce que pourrait être un usage non capitaliste des technologies numériques, fussent-elles intrinsèquement autoritaires.

32 Alep Nicolas, Laina Julia, *Contre l'alternumerisme*, Saint-Michel-de-Vax, éditions La lenteur, 2020, p. 7.

33 Durand Cédric, *Technoféodalisme*, op. cit., p. 233.



L'autoritarisme discret du technocapitalisme est une étude de Nicolas MARION, extraite du n°1 - Juin 2021 de la revue *Permanences critiques*.

Permanences critiques est une revue de recherche qui se propose de produire des savoirs critiques. Critiques, d'abord, car ils abordent les phénomènes sociaux dans leur complexité pour en cerner les structures profondes. Critiques, ensuite, car ils assument leur ancrage dans les mouvements de transformation sociale pour y déployer des perspectives stratégiques. Critiques, enfin, car ils explicitent les arguments qui les soutiennent pour permettre aux lecteur-ric-e-s de se positionner de manière autonome.

Permanences critiques est publiée par l'ARC - Action et Recherche Culturelles, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Action et Recherche Culturelles asbl



SSN 2736-7525

Éditeur responsable : Fabio BRUSCHI

Information et abonnement :

www.arc-culture.be

permanencescritiques@arc-culture.be

